

**DEPARTEMENT  
DE LA  
GUADELOUPE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**



**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Le jeudi 12 octobre 2023 à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le vendredi 06 octobre 2023, s'est assemblé à la salle des délibérations.

**Présents** : Shella COMMIN - David MONTOUT - Pierre VENUTOLO - Fabienne ANTENOR - Michel MADO - Johanne DAHOMAS - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Tony MOUSSE - Corinne PETRO - Frédéric THEOBALD - Joseph LEE - Alain RAGOUTON - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO - Christophe CESARIN.

**Représentés** : Justin DESSOUT- Claudine CHALUS épouse BAZILE- Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Lyliane PIQUION - Olivier SHEIKBOUDHOU.

**Absents** : Georges DAUBIN - Denis BERNADOTTE - Denise BLEUBAR - Ary CHALUS - Sandra MANIJEAN - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

**Excusées** : Lydia DUPONT - Murielle JABES.

Séance présidée par **Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, Maire.**

**Secrétaire de séance** : Mme Kattia THEODORE-METONY.

DCM 2023/10/89

**OBJET : APPROBATION DU PROJET « FOUFOU GONGON AN TOU SOS » AINSI QUE SON PLAN DE FINANCEMENT.**

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;
- ✓ Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- ✓ Vu la signature de la Convention Territoriale Globale entre la ville et la Caf de la Guadeloupe en date du 9 décembre 2020 ;
- ✓ Vu la délibération en date du 11 avril 2023 portant vote du budget principal de la Collectivité ;
- ✓ Vu le rapport du maire ;
- ✓ Considérant l'intérêt d'un centre social dans le quartier de Moudong dont l'objectif principal est de privilégier l'animation de la vie sociale ;
- ✓ Considérant l'accord partenarial avec la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe exprimé dans le cadre d'une convention d'objectifs octroyant un agrément spécifique : centre social ;
- ✓ Considérant l'opportunité de répondre à un appel à projet 2023 de la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe en direction des familles et des enfants ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1** : d'approuver la réalisation du projet « *Foufou gongon an tou sos* ».

**Article 2** : d'approuver le plan de financement prévisionnel conformément au tableau suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	%
Projet « Foufou gongon an tou sos »	17 600,00 €	CAF	5 000,00 €	28.40%
		VILLE	12 600, 00 €	71.60%
<b>TOTAL</b>	<b>17 600 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 600, 00 €</b>	<b>100%</b>

**Article 3**: d'imputer les dépenses ainsi que les recettes afférentes à ce projet respectivement au chapitre 011, article 611 et chapitre 74 article 7478222 du budget primitif 2023.

**Article 4**: d'autoriser le maire à signer tous les documents y afférents.

**Article 5** : de charger le Maire, la Directrice Générale des Services et le Receveur Municipal, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**


**Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :**



Publiée le : 17 OCT. 2023

Date du Conseil Municipal : 12 octobre 2023.

La secrétaire de séance,

  
Kattia THEODORE-METONY



Hélène POLIFONTE-MOLIA